



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 90327

## Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la possibilité de validation d'une période passée à l'étranger dans le cadre d'un cursus scolaire. Sollicité sur cette question, il indique que l'intérêt des jeunes Français pour des programmes linguistiques et éducatifs semble connaître un fort engouement. En effet, face à la mondialisation des échanges, de nombreux parents ont pris conscience de l'importance des langues étrangères, et inscrivent leurs enfants dans des programmes avec séjours linguistiques, qui leur permettent de conforter leur maîtrise d'une langue étrangère, mais aussi de vivre en immersion, pour appréhender une culture différente. Il semblerait que beaucoup de nos voisins européens aient mis en place des dispositifs visant à encourager la mobilité de leurs élèves, en leur permettant de faire valider la période scolaire effectuée à l'étranger, notamment par la reconnaissance officielle de ce type d'études dans le cadre d'une équivalence. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rousset](#)

**Circonscription :** Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90327

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 octobre 2015](#), page 7843

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)